



LES LOGEMENTS TEMPORAIRES

Une solution logement adaptée à votre situation



TROUVER RAPIDEMENT UNE LOCATION DE COURTE DURÉE

Les logements temporaires d'Action Logement ou les partenariats mis en place permettent aux salariés d'accéder rapidement à un logement pour une durée plus au moins longue (quelques jours à 2 ans maximum)

Conditions

Répondre aux problématiques logements des salariés

Les solutions de logement temporaire sont accessibles à tous les salariés dans le cadre :

- d'un premier emploi,
- d'une formation,
- d'une mutation professionnelle,
- d'une mission ponctuelle,
- d'une alternance,
- ou d'une situation exceptionnelle.

Avantages

Une solution souple et réactive

- Logements temporaires rapidement mobilisables
- Conditions tarifaires attractives, plus économique que la location classique
- Localisation proche des bassins d'emploi
- Locations courte durée pouvant offrir des services hôteliers

Caractéristiques

Type de logement temporaire

- Logements entièrement meublés et équipés (chambre, studio, appartement...) pouvant comprendre des services hôteliers
- Logements pour jeunes travailleurs
- Résidences étudiantes
- Logements temporaires en cas de difficultés

Comment obtenir un logement temporaire ?

Contactez Action Logement Services en remplissant le formulaire. Vous serez recontacté par l'un de nos conseillers dans un délai maximum de 48h.

Nous vous accompagnerons et vous ferons bénéficier de partenariats privilégiés :

- Vérification de votre éligibilité,
- Recherche d'hébergements temporaires adaptés à votre situation,
- Réalisation de démarche en ligne ou en direct auprès des résidences concernées.

Offres cumulables

Logement temporaire et aides complémentaires

Véritable alternative à la résidence hôtelière, la solution de logement temporaire peut être cumulée à d'autres offres d'Action Logement :

- L' AVANCE LOCA-PASS : une aide pour avancer le montant de votre caution
- LA GARANTIE VISALE : obtenez un garant gratuitement et facilement
- L' AIDE MOBILI-JEUNE : une aide pour payer une partie de votre loyer
- APL: l'aide personnalisée au logement

[FAIRE UNE DEMANDE DE LOGEMENT TEMPORAIRE](#)

Besoin d'aide ?



Contactez-nous au 0970 800 800

(Disponible de 9h00 à 17h30 du lundi au vendredi - numéro non surtaxé)



Posez votre question